



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI : Un pays aux lendemains très inquiétants

Rapport sur la gouvernance et les droits socio-économiques au Burundi

octobre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
0.INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES POLITIQUES ET DE VIOLATIONS GRAVES DES DROITS ET LIBERTES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	2
II. DES RANÇONNEMENTS ET/OU DES CONTRIBUTIONS FORCEES RECURRENDS	13
III. LE DROIT A L'EDUCATION : UNE POLITISATION DU SECTEUR PONCTUEE PAR LE PHENOMENE D'ABANDONS SCOLAIRES ALARMANTS.....	14
IV. DROIT A LA SANTE : LES EPIDEMIES DE PALUDISME ET DE CHOLERA CONTINUENT DE SEVIR DANS LE SILENCE ET L'INACTION DU REGIME	19
V. D'AUTRES FAITS DE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT	22
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	26

0.INTRODUCTION

A la veille des élections de 2020, le régime de Pierre Nkurunziza renforce sa machine répressive contre les opposants politiques qui lui disputent le terrain politique. La chasse à l'homme est dirigée principalement contre le parti CNL du député Agathon Rwasa qui, ces derniers temps, fait une démonstration de force politique faisant trembler le régime du CNDD-FDD. Du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est, les responsables de ce parti constituent la cible privilégiée des violences politiques dont des assassinats, des arrestations arbitraires, des tortures, des destructions de maisons et permanences, des injustices de plusieurs ordres et d'autres formes d'intimidation variées.

Au moment où l'infraction de détention d'armes est mise en avant pour réprimer les opposants politiques, le pouvoir distribue paradoxalement des armes à feu à sa jeunesse Imbonerakure qui aujourd'hui les portent publiquement dans certains coins du pays.

Le contexte socio-politique est aussi caractérisé par les violences et/ou menaces contre des journalistes et des déplacés de guerre internes. La majorité de ces déplacés est constituée de burundais de la composante sociale tutsi, ainsi que de hutu considérés par le régime de Pierre Nkurunziza comme opposants *ipso facto* de part ce simple fait qu'ils habitent les sites de déplacés dits « dominés par les tusti ». Les menaces envers cette partie de la population constituent la stratégie vaine de manipulation politique d'autres composantes de la société burundaise, pour que ces dernières adhèrent à la logique de la répression.

Le pays fait aussi face à une crise économique qui est la conséquence directe de la crise politique qui date de 2015. Les citoyens burundais sont continuellement victimes de contributions forcées et/ou de rançonnements financiers qui rendent de plus en plus insupportable leur vie quotidienne. Les secteurs sociaux dont la santé et l'éducation sont gangrenés par la mauvaise gouvernance du régime en place, une mauvaise gouvernance à l'origine de l'aggravation des épidémies de paludisme et de choléra, de la politisation de l'enseignement et la montée vertigineuse des phénomènes d'abandons scolaires et de violences sexuelles.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES POLITIQUES ET DE VIOLATIONS GRAVES DES DROITS ET LIBERTES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I.1. De l'intolérance aux violences politiques contre les opposants déclarés du régime

En province Rumonge, des policiers en collaboration avec des Imbonerakure de la colline Karonda, zone Kigwena, ont arrêté dans la soirée du 04 octobre 2019, cinq membres du parti de l'opposition Congrès National pour la Liberté, CNL en sigle, dont quatre enseignants de l'Ecole Fondamentale de Karonda. Les victimes ont été embarquées dans un véhicule de police et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Des sources policières avaient confirmé la détention de ces personnes et faisaient savoir que les victimes étaient accusées de tenir une réunion nocturne illégale. Ces allégations ont été rejetées par le responsable du parti CNL, Jumaine Kayumbu qui, d'après lui étaient des accusations sans fondements et de nature à intimider son parti pour l'empêcher d'ouvrir une permanence sur cette colline qui était prévue la semaine suivante.

Le 13 octobre 2019, un officier de police judiciaire a arrêté Nyandwi Gabriel, un démobilisé et militant du même parti CNL, au marché de Gitaza, commune Muhuta. La victime a été placée au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la zone Gitaza. Au même moment, le nommé Bucumi Guillaume, un représentant des jeunes au sein du même parti était détenu au cachot du commissariat de police au chef-lieu de la province Rumonge.

Le 15 octobre 2019, Niyongabo Célestin, représentant communal du parti CNL en commune Buyegero a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. L'administration communale l'accusait d'avoir organisé une réunion de son parti sans autorisation. D'après le député Obède Ntakiyiruta, représentant provincial du parti CNL à Rumonge, son collègue était victime de la visite triomphale du président du parti Agathon Rwasa, visite effectuée deux jours plus tôt dans cette commune de Buyengero.

Trois autres militants de ce parti CNL en commune Muhuta avaient réussi à passer dans les mailles du filet de l'administration communale et avaient réussi à s'échapper, selon la même source. Dans la même commune de Muhuta, la permanence communale de ce parti a été démolie dans la nuit du 18 octobre 2019. Les portes et fenêtres avaient été arrachées et les biens qui s'y trouvaient vandalisés.

En province Cibitoke, des Imbonerakure ont arrêté le 10 octobre 2019 le nommé Silas Majambere, membre influent du parti CNL et chef d'un groupe d'animation politique sur la colline Gitumba, zone Nyamakarabo, commune Mugina. La victime était accusée de ne pas accepter d'adhérer au parti CNDD-FDD au pouvoir. Des sources sur place précisent que ces jeunes Imbonerakure jurent de loger tous les opposants politiques dans la prison de Mpimba.

Dans cette même province, des Imbonerakure ont attaqué dans la nuit du 15 octobre 2019, la permanence du parti CNL en zone Buhindo, commune Murwi. Très tôt le matin du 16 octobre 2019, les habitants ont été surpris de constater que tous les écrits se trouvant sur les murs étaient effacés et qu'une croix avait été déposée à côté de cette permanence.

En commune Musigati, Désiré Bakundukize, membre actif du CNL a été arrêté le soir du 23 octobre 2019 par des jeunes Imbonerakure qui l'ont conduit directement au cachot du commissariat communal de police, l'accusant sans preuves de collaborer avec les groupes qui avaient attaqué les localités de Kayange, Dindi et Masare.

En province Makamba, J. Claude Nduwimana, administrateur communal de Nyanza-Lac avait refusé aux responsables du parti CNL l'ouverture de leur permanence communale malgré la demande incessante depuis plusieurs mois de Laurent Harushimana, responsable provincial de ce parti. Ce dernier l'avait dénoncé en date du 12 octobre 2019, lors d'une « activité sportive réconciliatrice » organisée par l'administration provinciale et le parti au pouvoir, à l'intention des membres de différents partis politiques œuvrant dans la province Makamba.

Des leaders du parti CNL qui étaient sur les lieux qualifiaient cette activité sportive de « manipulation politique trompeuse », car non suivie par des actes concrets de réconciliation sur terrain. Ils dénonçaient l'intolérance politique qui sévissait dans cette province et en particulier en commune Nyanza-Lac où deux membres de leur parti interpellé par des jeunes Imbonerakure sur la colline Mvugo le mois d'avant avaient été libérés après avoir été contraints de signer un écrit qui leur imposaient d'adhérer au parti CNDD-FDD. Ce document avait été signé devant l'officier de police judiciaire du commissariat communal à Nyanza-Lac et le chef du Service National de Renseignement dans cette commune.

En province Kirundo, nous avons observé en date du 13 octobre 2019, des affrontements entre des jeunes Imbonerakure et les membres du parti CNL. Une mésentente avait eu lieu au sujet de l'ouverture de la permanence du parti sur la colline et zone Cewe. Les jeunes Imbonerakure s'y étaient opposés, ce qui avait provoqué des coups et blessures. Le commissaire provincial de police et le procureur de la République à Kirundo étaient

intervenues pour arrêter les dégâts et pour mettre aux arrêts le nommé Minani Mathias, qui, selon les Imbonerakure, était plus résistant contre eux. Les membres du CNL avaient brandi l'autorisation d'ouvrir la permanence, en vain.

En date du 10 octobre 2019, des affrontements du genre avaient eu lieu dans un bistrot appartenant au commissaire de police judiciaire, OPP1 Saburegeya. Selon des sources sur place, un certain Nkeraguhiga Egide, un des chefs Imbonerakure du quartier Nyange- Bushaza a surgi vers 16 heures dans ce cabaret accompagné d'un groupe de cinq autres Imbonerakure, et il avait retiré le flash disque du poste radio qui animait les clients. Il avait ensuite attaqué un groupe de membres du CNL qui étaient sur place accusant ces derniers de tenir une réunion illégale. C'est ainsi que les deux groupes se sont affrontés. Au total, cinq personnes dont trois parmi les Imbonerakure et deux du CNL ont été blessées. Il a fallu l'intervention des policiers pour arrêter les affrontements et mettre en garde les membres du CNL. Précisons que ceux qui avaient provoqué la bagarre n'avaient pas été inquiétés.

Le nommé Minani Gérard, responsable collinaire des Imbonerakure et secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD, a blessé à la machette, dans la soirée du 16 octobre 2019, le nommé Mvuyekure Essau lorsque celui-ci rentrait à son domicile sur la colline Mutara, zone et commune Kirundo. Cet homme de plus de cinquante ans et membre du parti CNL avait essayé de résister mais cet Imbonerakure avait utilisé la machette qu'il avait dans la main pour le blesser grièvement. La population environnante est venue au secours, mais le criminel avait déjà pris le large. La victime a été vite dépêchée à l'hôpital de référence de Kirundo pour des soins intensifs. Le criminel avait bénéficié de son statut au sein du parti au pouvoir et n'avait pas été inquiété de son crime. Précisons que ce même criminel était accusé d'avoir tué son vice au sein du parti CNDD-FDD, l'accusant d'avoir participé à l'ouverture de la permanence du parti CNL dans la zone Cewe.

En province Bujumbura, commune Nyabiraba, des Imbonerakure ont attaqué et détruit dimanche le 20 octobre 2019, la maison familiale du représentant communal du parti CNL du nom de Ndikumana Léonidas.

La victime avait été, le 18 avril 2019, tabassée, incarcérée et relaxée avant de fuir son domicile par après. L'administrateur communal de Nyabiraba, Ferdinand Simbananiye, n'avait pas cessé d'intimider les fidèles du CNL et avait juré de ne pas admettre des opposants politiques dans sa commune.



Photo de la maison détruite

Après une fusillade contre le chef de zone Muyira, Gédéon Mpitabavuma, le soir du 25 octobre 2019, sur la colline Rweza, commune Kanyosha de la province Bujumbura, le parti CNDD-FDD en a profité pour se venger contre ses principaux opposants politiques habitant dans la localité. Il a ainsi procédé à des arrestations arbitraires en cascade contre des membres du parti de l'opposition CNL qui ont, par la suite, été conduits certains à la prison centrale de Mpimba, et d'autres aux cachots du commissariat municipal en Mairie de Bujumbura, après des séances atroces de torture.

Au moins 23 membres du parti CNL sont les victimes de la répression aveugle du régime dans cette localité : (1) Sinzigwanumwe Adrienne, (2) Arakaza Golden, (3)Gahungu Athanase alias Nyabaraha, (4) Habonimana Alexis, (5) Irakoze Dieudonné, (6) Itangishaka Elias, (7) Ndayiragije Sébastien, (8) Niyomwungere Claude, (9) Nizigiyimana salvator, (10) Mpitabavuma Pascal , (11) Niyonyishu Christa Bella, (12) Nibizi Jeanne, (13) Manirakunda Pascasie, (14) Nsabimana Gervais, (15) Habonimana Séverin, (16) Ntirurikure Janvier, (17) Nzopfabarushe Juvénal, (18) Nduwayezu Clément, (19) Mvuyekure Aloys, (20) Nkorerimana Angletemus, (21) Gahungu Séverin, (22) Hatungimana Donatien, (23) Ndikuriyo Gaston.

Pour aggraver la situation et trouver des alibis pour mieux faire souffrir, le régime accuse en plus ses victimes d'appartenir au groupe rebelle qui a attaqué le pays depuis le 22 octobre 2019 en province Bubanza.

En province Karusi, Etienne Ndayizeye, représentant communal du parti CNL à Buhiga a été condamné à 5 ans de prison. Le Tribunal de Grande Instance de Karusi a prononcé ce jugement en date du 17 octobre 2019 sous l'infraction de détention illégale d'armes. Lors d'une fouille perquisition policière à son domicile la veille, la police avait affirmé avoir découvert dans une fosse se trouvant tout près du domicile de la victime, une grenade, des chargeurs et des tenues policières. La police avait aussitôt affirmé que cette grenade et ces effets policiers appartenaient à Etienne Ndayizeye. Son dossier a été rapidement instruit par le parquet de la République et traité en dossier de flagrance par le TGI. La défense a dénoncé le jugement et regrettait que le ministère public n'ait pas apporté de preuves attestant que ces armes appartenaient à la victime.

En province Bururi, un officier de police judiciaire prénommé Anatole a arrêté en date du 17 octobre 2019, le nommé Felix Nduwimana, représentant communal du parti CNL en commune Rutovu. Selon des sources sur place, cet OPJ a agi en complicité avec le chef communal des jeunes Imbonerakure. La victime avait été directement incarcérée au cachot du commissariat communal de police à Rutovu, sans être préalablement informé du mobile de son arrestation.

Dans la même province de Bururi, quatre jeunes dont deux élèves de l'Ecole Fondamentale de Ruko ont été arrêtés. Nestor Nkengurutse, Fabrice Ninahaza de l'école Fondamentale de Ruko, un certain Jean Claude et Olivier ont été interpellés jeudi le 3 octobre 2019 sur la colline Mugendo – Ndengo, zone Muramba, commune Mugamba. Selon des témoins, le commissaire de police local accompagné du chef de zone Muramba, Cyprien Nibona, les avaient embarqués à bord d'un véhicule de la société théicole de Tora et les avaient conduits au cachot du commissariat communal de police à Muramba.

La commune Mugamba est l'une des communes du pays victimes de répression sanglante du régime de Pierre Nkurunziza pour avoir organisé des manifestations contre le troisième mandat du Président. En 2016, beaucoup de jeunes de cette commune ont été victimes des vagues d'arrestations et d'assassinats ciblés.

En province Rutana, deux Imbonerakure prénommés Claude et Sadock ont tabassé en date du 13 octobre 2019, le nommé Niyonkuru Chadrack, un ex- Imbonerakure accusant ce dernier de trahison après avoir quitté les rangs du parti au pouvoir CNDD-FDD au profit du parti CNL. Cela s'est produit sur la colline Kinzanza en commune Gitanga.

Sur cette même colline de Kinzanza, une bande de jeunes Imbonerakure dirigée par leur chef du nom de Sabiyumva ont tabassé en date du 30 octobre 2019, le nommé Niyongabo Cyriaque, enseignant à l'ECOFO Nyamabuye en zone Kinzanza et militant du CNL. Ils lui ont par la suite enlevé ses chaussures, le taxant de traître et de collaborateur des ennemis du CNDD-FDD.

En province Gitega, après une fouille perquisition organisée contre des militants du CNL au quartier Bwoga, au chef-lieu de la province Gitega, en date du 24 octobre 2019, la police et les Imbonerakure ont arrêté Ferdinand Nshimirimana, chef de cellule de ce parti et l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de Gitega. La victime a été accusée d'avoir loué sa maison comme permanence du CNL. Sur la sous-colline Kwibuka, trois autres membres du CNL qui venaient de quitter les rangs du CNDD-FDD avaient aussi été arrêtés et détenus au cachot du SNR. Le lendemain, c'était le tour de la commune Nyarusange, colline Gasenyi où les policiers et les Imbonerakure de cette localité ont arrêté 2 membres du CNL, Haberimana Salathiel, étudiant à Bujumbura et Munyentore Léonidas, enseignant à l'ECOFO Nkondi.

I.2. Port d'armes public par des Imbonerakure pour intimidation politique

En province Bujumbura, commune Mutimbuzi, des Imbonerakure circulent le jour et la nuit munis d'armes à feu. A titre d'exemple, les sources sur place en citent des cas concrets. Les nommés Dusengumuremyi Nopomuscène alias Mafyeri, Nkurunziza Désiré originaire de la zone Maramvya, Frédéric Masabano, chef de zone Rubirizi et Audace Ndikuriyo tous de la zone Rubirizi avaient été identifiés à partir du 15 octobre 2019, en possession de fusils et en uniformes militaires. Siméon Butoyi, administrateur communal, n'avait pas hésité à tranquilliser sa population en disant que c'était normal pour la sécurité de la commune et du pays en général.

En province Kirundo, des Imbonerakure des collines Kabanga, Kididiri et Rutabo en commune Busoni ne se cachent plus pour porter des armes et tenues militaires ou policières. Depuis le début de ce mois d'octobre 2019, le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Bizumuremyi Fabien, en collaboration avec le chef provincial des jeunes Imbonerakure Abel Ahishakiye leur ont donné le feu vert pour porter des tenues militaires ou policières et des armes à feu.

Les mêmes sources précisent que l'honorable Nzigamasabo Jean-Baptiste, surnommé Gihaha, est le plus impliqué dans cette affaire de port d'armes, l'objectif étant, selon les mêmes sources, de se protéger et protéger la zone contre une éventuelle attaque de l'extérieur du pays, mais aussi pour intimider tout opposant politique dont surtout ceux du CNL.

Précisons que des faits de distribution d'armes à feu ont été rapportés dans certains autres coins du pays.

En province Cibitoke, par exemple, le représentant des démobilisés au niveau provincial a été cité parmi les principaux distributeurs de ces armes. Il avait été vu la nuit du samedi 19 octobre 2019 en train de distribuer des armes aux chefs Imbonerakure dans les communes de Buganda, Rugombo et Murwi. Le représentant des démobilisés à Cibitoke, Deo Nsabimana avait naturellement nié les faits arguant que c'était des rumeurs propagées par les responsables des partis d'opposition.

En Mairie de Bujumbura, en date du 19 octobre 2019, une armada de policiers et d'Imbonerakure ont encerclé le quartier VI en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, pour fouiller systématiquement les ménages soupçonnés d'être des opposants politiques. Selon des victimes de cette fouille perquisition, la police et les Imbonerakure recherchaient des combattants rebelles qui, selon eux, se seraient infiltrés dans cette zone que le régime stigmatise depuis le début de la crise de 2015. Plusieurs jeunes dont des travailleurs domestiques avaient été interpellés lors de cette fouille et ont été libérés après avoir payé des rançons. Un habitant qui venait de faire libérer son travailleur domestique du cachot du commissariat municipal de police disait avoir payé au moins 10000FBU, sans aucune quittance, en retour.

Paradoxalement, au moment où le régime distribue des armes et pendant que les civils membres du parti au pouvoir portent publiquement des armes à feu, les opposants politiques présumés ou déclarés sont victimes d'arrestations arbitraires sur base de l'infraction de « détention illégale d'armes » et de fouilles perquisitions qui ne trouvent aucune arme dans leurs maisons.

I.3. Des violences envers les déplacés de guerre de 1993 dans les camps de déplacés internes

En province Muyinga, des jeunes Imbonerakure de Bwica, zone Cumba, commandés par Shabani Nimubona ont séquestré et torturé un enseignant de l'ECOFO Bwica du nom de Nsabuwanka Venant, natif de la même colline Bwica, ayant fui sa colline lors des événements sanglants de 1993 après l'assassinat du Président Ndadaye. Au début du mois d'octobre 2019, la victime était en train d'être soignée des suites graves de la torture qu'elle avait encaissées en date du 26 septembre 2019.

Selon des témoins, le vieil enseignant a été surpris par des jeunes Imbonerakure de sa colline lorsqu'il était dans une boutique où il avait commandé une bouteille de Primus. Sous le commandement du prénommé Parfait, chef de colline Bwica, le pauvre enseignant a été torturé et traité de tous les maux avant de verser le contenu de la bouteille sur sa tête et de lui prendre tout l'argent et le téléphone qu'il avait.

Ses bourreaux l'accusaient de ne pas participer aux activités du parti CNDD-FDD et aux cotisations imposées par l'administration à la base.

A ce même sujet de séquestration et de violences envers les déplacés de guerre de 1993, un autre cas grave a été rapporté en province Karusi où un garçon de 16 ans du site des déplacés de Kigoma, situé au chef-lieu de la province, est porté disparu depuis le 7 octobre 2019. La victime Egide Burikukiye, fils aîné de la famille Deo Sindimwo et Emérence Kankindi est tombé dans les griffes du chef de colline Kigoma et du responsable du parti CNDD- FDD sur cette même colline vers 20 heures dans un bistrot de la place. Ces derniers avaient accusé leur victime, vendeur ambulante des arachides, de les avoir insultés, témoignent certaines personnes qui avaient suivi la scène.

Les témoins avaient rapporté que le pauvre adolescent avait été mortellement torturé et ses bourreaux l'avaient par après conduit à une destination inconnue. Le lendemain, les parents avaient récupéré habits et babouches ensanglantés de la victime, mais avaient perdu de vue leur fils. Au moment où les parents disent avoir saisi le parquet dès le premier jour de l'incident, le procureur contacté disait l'avoir su une semaine après et qu'il avait ainsi instruit un OPJ d'instruire ce dossier. Jusqu'à la fin du mois, les présumés auteurs n'avaient pas été inquiétés de leur crime.

En commune Bugendana, l'administrateur communal a ordonné, en date du 24 octobre 2015, aux hommes et jeunes garçons du site de déplacés de guerre de 1993 de sa commune de ne plus sortir du site. « *Celui qui sera attrapé à l'extérieur du site n'y reviendra plus* », avait

bien déclaré l'administrateur communal. Ce dernier avait pris cette mesure pour prévenir des attaques rebelles, les habitants des sites de déplacés de guerre de 1993 étant considérés par le régime de Pierre Nkurunziza comme des camps de rebelles du fait que la majorité sont des membres de la composante sociale Tutsi.

Des jeunes Imbonerakure avaient eu la mission de l'administrateur de surveiller tous les mouvements dans ce site de déplacés de guerre.

I.4. Des Imbonerakure surpris en flagrant délit de vol

En province Cibitoke, trois jeunes Imbonerakure à savoir Nzeyimana Tite, Kubwimana Fabrice et Mpawenimana Claude ont été surpris en flagrant délit de vol et en possession des articles ménagers volés la nuit du 13 octobre 2019 dans les ménages de la colline Mparambo I, au chef-lieu de la commune Rugombo. Les voleurs en état de santé critique ont été sauvés par l'intervention rapide de la police et de l'administration.

I.5. Des assassinats ciblés

En Mairie de Bujumbura, le corps sans vie du Directeur Général au Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information Jean Marie Vianney Rugerinyange a été découvert vendredi le 4 octobre 2019 enterré à son domicile situé au quartier Kinanira IV, commune Muha. La police avait déclaré avoir arrêté un suspect, le domestique de la victime, un certain Emmanuel Kwizera, natif de la colline Carire commune Bugendana et province Gitega. Pierre Nkurikiye affirmait que l'assassinat de Jean Marie Vianney était prémédité eu égard à son enterrement minutieux organisé à l'intérieur de son domicile sans que personne ne s'en rende compte. Les téléphones portables de la victime avaient été saisis au d'être vendus.

Dans cette même partie du pays, le nommé Emmanuel Ndamwishimiye, alias Mesheme, originaire de la localité de Gatunguru en commune Mutimbuzi, province Bujumbura et ancien journaliste de la Radio Publique Africaine émettant actuellement à partir de l'exil depuis 2015 a été kidnappé et tué dimanche le 27 octobre 2019, au quartier SOCARTI en zone Kamenge où il était venu pour faire du sport, ensemble avec ses amis. Selon des témoins, la victime a été enlevée au quartier Carama tout près du bar appelé « Ku mutana » fréquenté par des agents du SNR, des Imbonerakure et des cadres du CNDD-FDD. Ces mêmes sources nous affirment que l'ex- journaliste reconverti en agent du SNR a été tué le même jour par ses bourreaux identifiés comme des agents du SNR.

En province Kayanza, le 11 octobre 2019, le cadavre du pasteur Patrice Nsaguye a été retrouvé tout près de son domicile situé au quartier Gitaramuka, commune et province Kayanza. Le pasteur, membre du parti MSD, avait été victime de plusieurs coups de barre de fer au niveau de la tête. Des membres de sa famille soupçonnent le mobile politique derrière cet assassinat. Quelques jours avant, un cadavre d'une femme tuée avait été retrouvé dans sa maison situé au même quartier.

En province Bubanza, le 23 octobre 2019, un corps sans vie d'un homme du nom de Hakizimana Désiré, membre du CNL a été retrouvé dans un champ de manioc de la transversale V en commune Gihanga, province Bubanza. Des témoins sur place précisent que cette personne, originaire de la colline Buramata de la même commune, avait été enlevée par des jeunes Imbonerakure qui l'avaient tuée fusillée. *« Nous avons vu sur le lieu quelques heures avant, quatre jeunes Imbonerakure armés de fusils et en tenues militaires, mais l'on ne savait pas ce qu'ils étaient venus faire »*, se lamentaient des membres de sa famille les larmes aux yeux.

I.6. Des cadavres enterrés à la sauvette pour tenter de cacher la vérité sur les crimes

Depuis le début de la crise politique de 2015, des cadavres sont régulièrement retrouvés ici et là dans la nature, dans les rivières et dans des maisons. Le mot d'ordre face à ces cadavres est le même : les enterrer sans aucune autre forme de procès.

Quatre corps sans vie non identifiés, ligotés et flottant sur la rivière Rusizi ont été aperçus en date du 17 octobre 2019 sur la transversale II, colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke. Les militaires et l'administration à la base à Nyamitanga ont reçu l'ordre d'enterrer ces cadavres. Les habitants inquiets comptaient au moins neuf cadavres dont 4 de militaires burundais en moins d'un mois seulement.

Le 06 octobre 2019, deux corps sans vie non identifiés en décomposition ont été retrouvés dans les eucalyptus se trouvant sur la sous colline Bambo, colline et zone Ngoma en commune Murwi, province Cibitoke. Les témoins précisent que ces personnes étaient ligotées et attachées sur un arbre. Un véhicule était venu sur les lieux pendant la nuit du 4 octobre 2019, s'étaient souvenus des habitants proches de l'endroit. Le chef de zone Ngoma et le chef de position militaire ont supervisé l'enterrement des cadavres.

En date du 23 octobre 2019, un corps sans vie d'un policier a été découvert sur la colline de Mpishi au bord de la réserve naturelle de Kibira, en commune Musigati, province Bubanza. Des échanges de tirs avaient été entendus sur cette colline vers 18 heures de la même journée. Le policier avait été tué sur le champ et quatre militaires avaient été grièvement blessés dans ces affrontements, selon des sources policières. Le commissaire provincial de police à Bubanza avait confirmé que ce policier avait été tué par les bandits armés.

I.7. Des journalistes arbitrairement arrêtés et illégalement détenus alors qu'ils enquêtaient sur l'attaque des rebelles en province Bubanza

Quatre journalistes du journal Iwacu, Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Terence Mpozezi, Egide Harerimana ainsi que leur chauffeur ont été arrêtés en date du 22 octobre 2019 et conduits par la suite à la prison centrale de Bubanza. Ils étaient partis enquêter sur l'attaque des présumés rebelles qui s'était produite sur les collines de Dondi et Kayange en commune Musigati, province Bubanza. Au moment de leur arrestation, le parquet de la République disait vouloir protéger ces journalistes mais par après, il leur avait collé l'infraction de complicité à l'attaque des groupes rebelles. Ces arrestations sont intervenues quelques jours après une mise en garde du Conseil National de la Communication contre le journal Iwacu et la mise en place officielle d'un code de conduite pour les médias burundais pendant la période électorale. Un code de conduite perçu comme un coup de massue contre le journalisme indépendant au Burundi dans la mesure où il interdit aux journalistes de suivre les comptages des voix aux élections de 2020 et d'en donner l'information au public. D'après ce code, les journalistes n'auront qu'à se confier aux résultats annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

II. DES RANÇONNEMENTS ET/OU DES CONTRIBUTIONS FORCEES

RECURRENENTS

II. 1. Un chef SNR accusé de rançonner les motards en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En province Makamba, des représentants de l'association des motards de la commune Nyanza-Lac dénonçaient le harcèlement et les rançonnements dont ses membres étaient victimes, et accusaient le chef provincial du SNR d'en être responsable. Selon des taxis motards de cette commune contactés, certains d'entre eux avaient déjà payé des montants allant de 50.000 à 60.000 FBU. « *Il emprunte les routes menant vers différentes collines de la commune et arrête tout motard rencontré sur son passage* », témoigne un des représentants des motards en commune Nyanza-Lac contacté.

« *Il te menace de payer une somme allant de 50.000 à 60.000 FBU sans aucune autre forme d'explication* », déplore un motard qui disait avoir été contraint de payer « une amende » de 50.000 FBU vendredi le 04 octobre 2019. « *Ce qui est choquant, c'est qu'il ne le fait pas contre un motard surpris dans une quelconque infraction* », déplore un des représentants de l'association des motards en commune Nyanza-Lac.

Les représentants de ces taxis motards regrettaient que les autorités administratives en étaient au courant mais qu'elles n'osaient pas en parler avec le coupable.

II. 2. Des enseignants lassés par des demandes incessantes de contributions forcées

Les enseignants de la province Rumonge disent être lassés par des exigences incessantes de contributions financières forcées. Après des motifs variés que les autorités provinciales avaient chaque fois évoqués pour exiger des contributions financières aux enseignants, à présent, il était question de la célébration de la journée internationale de l'enseignant comme nouveau motif de demande d'une contribution de 11000FBU par enseignant. Les directions des écoles primaires et de toutes les écoles fondamentales avaient reçu la contrainte de payer 15000 FBU chacune. Et un montant de 20000FBU était exigé par école pour les lycées communaux et le lycée Rumonge. Des messages de collecte de cet argent avaient été donnés aux responsables scolaires dans la commune Rumonge, fixant le recouvrement jusqu'au jeudi 10 octobre 2019. Les responsables scolaires avaient fait savoir qu'ils avaient reçu des ordres de la part de leurs autorités hiérarchiques. Les enseignants estimaient qu'il s'agissait d'un vol déguisé en une fête internationale de l'enseignant car la journée mondiale de l'enseignant est normalement célébrée le 05 octobre de chaque année. En plus, de toutes les contributions déjà

faites, les contribuables n'ont jamais été informés de leur gestion. La gestion des montants collectés à l'occasion de cette fête est restée aussi un secret pour la province et la direction provinciale.

II. .3. Le personnel communal de Bururi dénonce les retraits sur leurs salaires sans leur consentement

La comptabilité communale de la commune Bururi, province Bururi a retenu une somme de 2000FBU sur les salaires du mois de septembre 2019 de ses 50 employés que compte la commune. D'après les sources des employés, l'administrateur communal, Nestor Nijimbere a décidé seul ces retraits sans le consentement de son personnel. Cet argent est destiné à la construction d'un stade moderne de Kabuye, au chef-lieu de la province Bururi. Le personnel communal dit être indigné par des retraits qui s'enchainent. Au mois d'août 2019, la même administration avait effectué des retraits de 2000FBU pour financer les élections de 2020. Ces employés estiment que ces fonds ont été indument retenus puisque collectés après que le Président de la République ait suspendu les contributions pour les élections de 2020 lors de son discours à l'occasion de la fête de l'Indépendance, le premier juillet dernier.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : UNE POLITISATION DU SECTEUR

PONCTUEE PAR LE PHENOMENE D'ABANDONS SCOLAIRES ALARMANTS

Le phénomène d'abandons scolaires s'accroît au fur des années, ce qui traduit un malaise social et une incapacité de plus en plus accrue des familles et de la société d'accompagner et d'assister l'enfant dans son développement intégral. Ceci a des conséquences terribles sur l'avenir de l'enfant et de la société burundaise tout entière. Les taux de croissance du phénomène d'abandons scolaires n'avaient jamais atteint le niveau actuel, selon des analystes de l'éducation et de l'enseignement burundais. Le gestionnaire de l'école qui est le pouvoir public actuel du CNDD-FDD a abdiqué devant ses responsabilités éducatives de l'enfant burundais. Il a plutôt privilégié sa course illégale vers ses intérêts personnels de se maintenir au pouvoir bon gré malgré.

Dans les tableaux ci-dessous, nous rapportons les effectifs des abandons scolaires enregistrés dans différentes directions provinciales de l'enseignement pendant l'année scolaire 2018-2019.

En province Muramvya, le nombre d'abandons scolaires est alarmant. Les classes du fondamental sont les plus touchées.

Selon le Directeur Provincial de l'Enseignement, les principales causes sont notamment la pauvreté, les grossesses non désirées, la maladie, l'instabilité des familles et les mariages précoces.

Ainsi, les cas d'abandons par Direction Communale de l'Enseignement par catégorie et par motif sont résumés dans les tableaux suivants :

Tableau 1 : Effectifs d'abandons scolaires par commune en province Muramvya

Commune	Garçons	Filles	Total
Bukeye	602	844	1446
Kiganda	559	624	1183
Mbuye	813	1002	1815
Muramvya	903	1374	2277
Rutegama	306	521	827
Total	3183	4365	7548

Remarquons que le taux est très élevé chez les filles suite aux violences sexuelles qui engendrent des grossesses non désirées et des mariages précoces.

Tableau 2 : Les effectifs d'abandons scolaires par motif en province Muramvya

Communes	déménagements	pauvreté	maladie	grossesses non désirées	volontaire	mariage	indiscipline	décès	autres	Total
Bukeye	214	458	130	4	0	0	0	4	321	1446
Kiganda	260	561	211	2	0	0	0	0	0	1183
Mbuye	99	842	319	3	0	0	10	0	435	1815
Muramvya	250	761	211	9	622	17	10	14	0	2277
Rutegama	129	247	209	7	0	1	215	19	0	827
TOTAL	952	2869	1080	25	622	18	235	37	756	7548

Les statistiques relevées à la DPE de la province Muramvya essaient de mettre en exergue le taux d'abandons par motif. Même si ce tableau ne révèle par toute la réalité de la situation, il peut servir de base d'analyse plus crédible. Quand, la direction scolaire parle de « déménagement », ce n'est pas un déménagement normal, c'est une instabilité des ménages liée à la crise socio-politique qui sévit dans le pays depuis 2015. Cette crise est à l'origine d'une insécurité physique et alimentaire qui a eu comme résultat l'instabilité, la pauvreté, la maladie, les violences sexuelles et l'anomie sociale.

Selon la DPE, la cause la plus remarquable est la pauvreté. Pour remédier à la situation, selon cette direction, il faut instaurer des cantines scolaires dans les écoles, sans oublier la multiplication des réunions de sensibilisation à l'endroit des parents des élèves afin de juguler ce phénomène d'abandons.

La DPE responsabilise les parents comme si ce sont eux qui n'encadrent pas leurs enfants. Néanmoins, le mal n'est pas à chercher de ce côté.

La responsabilité première est à chercher du côté de l'Etat et des pouvoirs publics à tous les niveaux à commencer par le niveau le plus élevé de l'Etat. Le remède doit être global : la gouvernance responsable de l'Etat, la restauration de l'Etat de droits et du leadership politique qui se soucie de l'intérêt général de la nation.

En province Rumonge, la DPE tire la sonnette d'alarme et en appelle à tous les acteurs à se mobiliser contre le phénomène. Voici les effectifs des abandons scolaires qui sont relevés par cette direction provinciale par commune.

Tableau 3 : Les effectifs d'abandons scolaires par commune en province Rumonge

Commune	Total
Rumonge	4535
Buyengero	1734
Muhuta	1641
Bugarama	1380
Burambi	897
Total	10187

La DPE donne le total de 10187 élèves ayant abandonné l'école dans les écoles primaires et fondamentales. 4715 sont des jeunes filles dont 120 cas liés aux grossesses non désirées. 9581 cas d'abandons concernent seulement le cycle fondamental. Le DPE à Rumonge se dit très préoccupé par ce phénomène. Cryasis Niyukuri interpelle tous les acteurs dans le secteur de l'éducation à Rumonge à se mobiliser pour arrêter ce phénomène devenu comme une fatalité dans cette province. Cette situation des abandons scolaires dans la province Rumonge au cours de l'année scolaire 2017-2018 a été rendu publique vendredi 11 octobre 2019 au chef-lieu de la province Rumonge, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de l'enseignant.

En province Cibitoke, la situation est également inquiétante. Voici les statistiques publiées par la DPE.

Tableau 4 : Effectifs des abandons scolaires au cycle fondamental en province Cibitoke

Commune	Garçons	Filles	Total
Rugombo	1121	939	2060
Buganda	849	780	1629
Bukinanyana	1529	1266	2795
Mabayi	1233	1002	2235
Mugina	1465	1446	2911
Murwi	1346	1250	2596
Total	7543	6683	14226

Au premier cycle fondamental, en province Cibitoke, 14226 cas d'abandons scolaires dont 7543 garçons et 6683 filles ont été enregistrés durant cette année scolaire écoulée de 2018-2019. En tout, 45 grossesses non désirées ont été rapportées dans ce premier cycle fondamental. Nous constatons que l'effectif des filles est supérieur à celui de garçons.

Tableau 5 : Effectifs des abandons scolaires au cycle post-fondamental en province Cibitoke

Commune	Garçons	Filles	Total
Rugombo	104	42	146
Buganda	17	21	38
Bukinanyana	57	51	108
Mabayi	36	33	69
Mugina	49	27	76
Murwi	21	15	36
Total	284	189	473

Au cycle post-fondamental, les effectifs semblent moins préoccupants par rapport au premier cycle, mais tout dépend des effectifs totaux de la population scolaire. Les effectifs au premier cycle y sont plus importants.

Au moins 473 cas d'abandons scolaires ont été recensés dont 189 filles et 284 garçons. Les effectifs des garçons sont plus importants. Le constat est que les garçons à ce niveau d'études sont plus âgés, certains des adultes, en besoins de vivre indépendamment de leurs parents. Beaucoup optent pour aller chercher du travail car non motivés par l'issue de leur scolarité compte tenu du chômage que leurs aînés vivent, malgré le diplôme. Les filles qui sont parvenues à passer entre les mails du filet du premier cycle sont plus déterminées et plus motivées à suivre leur scolarité et avoir des diplômes. Malgré cette situation, au moins 21 grossesses non désirées ont été recensées au cycle post-fondamental

La politisation de l'enseignement est un autre phénomène qui mine le secteur de l'éducation au Burundi. Ce problème vient pour empirer la situation de l'école burundaise. Dans nos rapports précédents, nous avons relevé des cas où les autorités scolaires forcent des élèves à adhérer au parti CNDD-FDD, menaçant ces derniers de ne pas avancer de classe en cas de refus. Une situation qui envenime les relations enseignants-enseignés et entre les enfants eux-mêmes, et qui est rapportée partout dans les écoles du pays.

IV. DROIT A LA SANTE : LES EPIDEMIES DE PALUDISME ET DE CHOLERA CONTINUENT DE SEVIR DANS LE SILENCE ET L'INACTION DU REGIME

Les chiffres des seuils épidémiques de la semaine 41, du 07 au 13 octobre 2019 témoignent de la situation alarmante dans le pays. En tout, 136765 cas de paludisme ont été notifiés durant cette semaine. Le département de statistique au ministère de la santé publique note une augmentation de 85% par rapport à la semaine 41 de l'année passée 2018. Le District Sanitaire de Kirundo a notifié plus de 7 000 cas, suivi par ceux de Muyinga et Kinyinya avec plus de 6000 cas. Les DS de Vumbi et Kiremba ont notifié plus de 5000 cas. Les DS de Bubanza, Giteranyi, Buhiga, Buye, Mukenke, Busoni, Nyabikere et Gihofi avec plus de 4000 cas. Les DS de Cibitoke, Gitega, Murore, Makamba, Cankuzo, Rutana, Kibuye, Musema, Busoni et Gashoho ont notifié plus de 3000 cas.

- 10 sur 47 DS avaient une courbe qui dépasse le seuil d’alerte : Mabayi, Bukinanyana, Gitega, Ryansoro, Busoni, Muramvya , Gashoho, Muyinga, Buye et Kiremba ;
- 4/47 DS ont une courbe inférieure au seuil d’alerte : Bujumbura Mairie centre, Gahombo, Kayanza et Ngozi ;
- 33/47 DS ont une courbe qui dépasse le seuil épidémique ;

62 décès dus au paludisme avaient été notifiés dont 4 décès maternels, 43 décès périnataux et 15 décès néonataux. Dans la seule période du 07 au 13 octobre 2019, au moins 46 cas de choléra ont été notifiés dont 35 cas dans Bujumbura Mairie Centre, 8 à Cibitoke et 3 à Mpanda, selon les sources du Ministère de la santé.

En province Bujumbura, commune Mutimbuzi, nos sources en ont rapporté aussi des cas de choléra, même si l'administration et les autorités sanitaires n'iaient la présence de cette épidémie. Deux personnes originaires de la zone Rukaramu sont mortes du choléra l'une en date du 5 octobre 2019 du nom de Véronique Ntamavukiro, et l'autre en date du 6 octobre 2019 du nom de Gashatsi Venant.

Vingt (20) personnes atteintes de cette maladie en zone Maramvya ont été transférées le soir de cette date du 6 octobre 2019 au centre de soin de l'Hôpital Prince Régent Charles, en Mairie de Bujumbura.

La population se lamentait qu'il n'y avait pas de médicaments suffisants pour faire face à ce fléau, et que les infirmiers et infirmières affectés dans les centres de santé de cette commune n'étaient pas expérimentés pour détecter certaines maladies. Aussi, l'épidémie persistait suite à la carence d'eau potable qui dure plus d'une année dans cette partie du pays.

Dans ce contexte de manque de médicaments, le Ministère de la santé publique et de lutte contre le SIDA prend une mesure en date du 31 octobre 2019 de « *mise en quarantaine du médicament Quinine Sulfate 500mg* ». Dans sa lettre à tous les responsables des établissements pharmaceutiques, le Directeur du département de la pharmacie, du médicaments et des laboratoires Ph Emmanuel Bamenyekane précise que le bulletin d'analyse n°I,NCQM 0127/2019 du laboratoire de contrôle de qualité des médicaments, l'échantillon de Quinine sulfate 500 mg (lot T20429) a été non conforme exigeant de retirer le lot de ce médicament déjà distribué « *de leurs stocks et de le mettre en quarantaine jusqu'à nouvel ordre* » et de « *rappeler toutes les quantités distribuées auprès des clients et patients (..) en déans 10 jours* ».

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 31/10 /2019



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DE SANTE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

DEPARTEMENT DE LA PHARMACIE,
DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES
Tél : 22 249740

A Monsieur, Madame, le Responsable
des établissements pharmaceutiques (Tous)

Réf : 633.4/54/DPML/2019

Objet : Mise en quarantaine du médicament Quinine Sulfate 500mg

Madame, Monsieur,

Me référant au bulletin d'analyse n° I.NCQM 0127/2019 du laboratoire de contrôle de qualité des médicaments, l'échantillon de Quinine sulfate 500 mg (lot T20429) a été **non-conforme**.

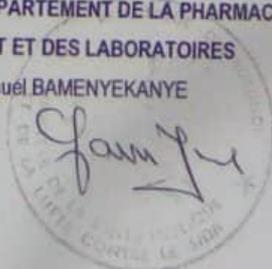
Sur ce, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida à travers le Département de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires informe tous les établissements pharmaceutiques ayant ce lot, de retirer de leurs stocks et de le mettre en quarantaine jusqu'à nouvel ordre. Il vous est également demandé de rappeler toutes les quantités que vous avez distribuées auprès de vos clients et ou patients et de nous transmettre endéans 10 jours le rapport des quantités récupérées.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères considérations.

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DE LA PHARMACIE,
DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES
Ph. Emmanuel BAMENYEKANYE

C.P.I.A :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de santé publique et de la lutte contre le Sida
- Madame l'Inspecteur Général de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
- Monsieur le Directeur Général des Services de Santé et de la lutte contre le Sida



La décision a embarrassé les burundais en général et victimes de malaria qui avaient déjà avalé le médicament en particulier compte tenu des conséquences d'une telle prise. Ensuite,

des informations recueillies nous disent que certains burundais n'avaient pas été informés de cette mesure et continuaient à avaler les comprimés.

Des analystes trouvent anormal que l'approvisionnement et la distribution de ce médicament aient eu lieu avant les résultats de l'analyse du laboratoire de contrôle. Qu'est-ce qui justifierait cette situation ? En toute fin utile, le cas est grave et mérite une forte attention, une enquête sérieuse et des sanctions sévères envers les responsables de l'incident dangereux.

V. D'AUTRES FAITS DE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

V. 1. Une visite et un discours peu courtois du président Pierre Nkurunziza en commune Buhinyuza, province Muyinga

Le Président Nkurunziza est passé au rond-point Mukoni vers 7 heures du matin du 04 octobre 2019 arrivé au chef-lieu de la commune Buhinyuza vers 7 heures 30 minutes. Visiblement, le constat était que sa présence en province Muyinga n'était pas officielle. Dans les coulisses, on murmurait que le Président Nkurunziza était dans une mission dans le cadre de l'implantation d'un projet d'envergure nationale dont le financement proviendrait de la Banque Mondiale.

Au cours de la rencontre, le Président Nkurunziza a énuméré 59 points caractérisant la province Muyinga, dont cinq avaient retenu l'attention particulière de notre interlocuteur :

1°) Les exploitants de l'or de Butihinda en province Muyinga se sont méconduits, cela ayant entraîné plusieurs décès dus au vagabondage sexuel, une gestion catastrophique des revenus. Au lieu de profiter au développement du pays, les richesses en or de la commune Butihinda ont profité à quelques individus.

2°) L'Evêque du Diocèse Catholique de Muyinga devrait se souvenir et garder à cœur qu'il a été lui – même contraint à l'exil et la vie de l'exil forcé ne lui est pas étrangère. Le président Nkurunziza cherche à attiser la haine en rappelant à Son Excellence Monseigneur Joachim Ntahondereye d'œuvrer uniquement à la cause de ses confrères Hutu, selon l'analyse faite le témoin.

3°) La personne redoutée aux yeux de Nkurunziza est native de cette province, elle répond au nom de Hussein Radjabu qui ne rêve que d'empirer la situation du Burundi.

4°) Pierre Nkurunziza a ridiculisé le gouverneur de la province Muyinga devant un parterre d'hommes et de femmes qu'elle gouverneur. D'après le Président, Madame Aline

Manirabarusha, gouverneur de la province Muyinga, assise à ses côtés par ailleurs ce jour – là, passe des heures et des heures la nuit à se souler la gueule, avec tous les corolaires que l'alcoolisme peut engendrer.

5°) Monsieur le Président n'a pas mâché ses mots en disant que la province Muyinga prend le devant dans la prostitution, motif qui justifie de multiples cas de grossesses non désirées dans les écoles, beaucoup de conflits familiaux où les maris sont souvent victimes des bastonnades de la part de leurs conjoints.

Ceux qui écoutaient le Président disent avoir eu la chair de poule devant un discours peu courtois du Président envers son peuple. Certains ont dénoncé les sentiments de culpabilité du Président Pierre Nkurunziza et sa vengeance contre les citoyens des communes aurifères mécontentes du Président qui a fait siens tous les gisements en or au détriment des populations qui en bénéficiaient depuis des années.

V. 2. La messe catholique du héros de l'indépendance boycottée par l'administration de la province Muyinga

Officiellement célébrée le 13 octobre de chaque année, la date d'assassinat du héros de l'indépendance du Burundi, le Prince Louis Rwagasore, les autorités burundaises ont décidé cette année de reporter les festivités marquant le 58^{ème} anniversaire au lundi 14 octobre 2019. Au niveau provincial, les festivités étaient organisées pour se dérouler au chef – lieu de la Commune Butihinda. Le Vicaire Général du diocèse catholique, Monseigneur Protais Nkurikiye qui a effectué le déplacement pour célébrer la messe à la Paroisse Kamaramagambo se verra obligé de prononcer sa prière sur la « place de l'unité, monument érigé devant les bureaux de la Commune Butihinda », aux côtés d'un Pasteur pentecôtiste et d'un Prédicateur Musulman.

A Muyinga, ce jour-là, le clergé catholique qui avait annoncé la veille, la célébration de la messe en mémoire du Prince Louis Rwagasore n'avait pas manqué de la célébrer, à partir de 08 heures du matin, et les chrétiens catholiques avaient répondu massivement au rendez-vous. L'administration tant communale que provinciale avait brillé par sa « politique de chaise vide » à l'église, contrairement aux autres années. Elles étaient quand-même apparues pour déposer les « gerbes de fleurs » au monument érigé devant les bureaux de la province, en l'honneur du Héros de l'Indépendance Nationale. Les cérémonies avaient commencé par une prière œcuménique prononcée par le trio : prêtre catholique – pasteur pentecôte et prédicateur musulman.

L'attitude peu-courtoise envers l'église catholique était consécutive à une déclaration publique des évêques qui fustigeait les violations des droits de l'homme au Burundi, à la veille des élections de 2020.

V. 3. Une pénurie de devises interminable au Burundi

La crise politique renforce de plus en plus la crise des devises avec la gamme des conséquences économiques qui s'en suivent. Croyant que les maisons de changes cumulaient des devises suite à leur taux de change élevé par rapport à celui de la Banque de la République du Burundi, cette dernière a sorti une nouvelle réglementation de change qui n'a pas pu résoudre pour autant le problème.

Cette nouvelle réglementation oblige les maisons de change de travailler en appliquant le taux de change du jour émis par la BRB qui est de plus ou moins 1800FBU le dollar. Le taux de change dans les maisons de change étant d'au moins 3100 FBU.

Non seulement le marché noir est devenu plus secret qu'avant, mais aussi certains investisseurs ont boycotté la banque burundaise préférant la banque des pays de la région des grands lacs dont la réglementation est plus libérale. Les grands investisseurs dont la BRARUDI souffrent cruellement de manque de devises parce que le pays n'est plus à mesure de l'approvisionner.

V. 4. Des conditions de détentions lamentables au cachot du commissariat provincial de police en province Rumonge

D'après une source policière, le cachot du commissariat provincial de la police hébergeait 93 détenus repartis dans deux chambres, à la fin du mois d'octobre 2019. 33 détenus étaient logés dans une chambre au moment où 60 autres se trouvaient dans une seconde cellule du même cachot. Les détenus dormaient à même le sol sur le ciment, le cachot n'était pas alimenté en eau potable. Ils devaient se débrouiller pour trouver de l'eau pour se laver et faire la propreté des latrines construites à l'intérieur de ce cachot. D'après des informations recueillies auprès de certains membres de familles de ces détenus et des policiers, les détenus recevaient de l'eau potable en provenance des visiteurs. En outre, les moustiques pullulent dans les cachots et piquent librement les victimes sans moustiquaires pour s'en protéger.

Ce cachot est un lieu de transit de tous les détenus en provenance des cachots des commissariats des cinq communes qui composent la province Rumonge, avant d'être relâchés ou transférés à la prison centrale de Murembwe, située en zone Gatete, commune et province Rumonge.

V. 5. Une panne de courant électrique non rétablie en commune Gisozi, province Mwaro

Une absence de courant électrique sévit depuis le 14 septembre 2019 au chef-lieu de la commune Gisozi, province Mwaro. A la fin du mois d'octobre 2019, la panne est non rétablie et les conséquences économiques sont fâcheuses. Ceux qui vivent de la soudure, ceux qui possèdent des secrétariats publics ou les cafétérias ne travaillent plus et ont du mal à couvrir les besoins dans leurs familles. Ceux qui ont besoin des services nécessitant le courant électrique doivent se déplacer jusqu'à Mwaro à environs 8 km où ils paient un ticket aller-retour oscillant entre 4000FBU et 5000 FBU. Les écoliers et élèves de Gisozi qui avaient habitude de faire l'étude du soir dans les locaux du Lycée communal Gisozi restent à la maison car ces locaux ne sont pas éclairés. Les parents craignent des résultats bas de leurs enfants. La REGIDESO était au courant de la situation mais n'avait pas encore réagi.

V. 6. Le CNC impose un code de conduite des journalistes et des médias liberticides pour manipuler les résultats des élections de 2020

Le Conseil National de la Communication a présenté en date du 16 octobre 2019, un code de conduite des journalistes et des médias qui va régir ces derniers pendant les élections de 2020. Ce code cache mal les intentions du régime de Pierre Nkurunziza de manipuler les résultats des élections de 2020. En effet, il contient des dispositions qui interdisent notamment les médias et les journalistes de diffuser par quel canal que ce soit les résultats définitifs ou provisoires d'une élection, autres que ceux publiés par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Il interdit en outre aux journalistes de se référer aux résultats des sondages pour diffuser des informations relatives aux élections.

Après la présentation de ce code et la demande du CNC de signer le code, les médias publics et les médias privés proches du pouvoir n'ont pas caché leur approbation et l'ont approuvé sans commentaires. Certains médias burundais qui recherchent encore leur indépendance dont la radio Isanganiro et le journal Iwacu ont tenté de désapprouver le code, mais n'avaient pas d'autres choix que de se résigner.

Le référendum du 17 mai 2018 constitue la référence de ce code, même si cela ne transparait pas publiquement. Au moment où les résultats provisoires avaient montré la victoire du « non » à ce référendum, le pouvoir avait tout fait pour interdire la diffusion des messages relatifs à ce référendum sur whatsapp et d'autres réseaux sociaux.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation socio-politique et économique s'aggrave du jour au lendemain au Burundi. Au lieu de fléchir pour donner un répit au peuple burundais, le régime de Pierre Nkurunziza remue impitoyablement plutôt le couteau dans la plaie. Il renforce sa politique de répression politique, de paupérisation et de vengeance contre son peuple. Le rapport de FORSC d'octobre 2019 évoque à la manière des rapports précédents, des faits de violences politiques sans cesse croissants.

Les Burundais n'espèrent pas recouvrer la paix dans un proche avenir. La redistribution des armes à feu dans les différentes localités du pays, à des civils, témoignent de la volonté du régime de privilégier la guerre pour imposer sa paix au détriment de la paix de tous les Burundais.

L'intolérance politique observée au jour le jour dans toutes les circonscriptions administratives du Burundi est une preuve qui ne trompe pas que les échéances de 2020 vont empirer la situation socio-politique et économique du Burundi. Il y a lieu de s'inquiéter face aux lendemains du pays.

Compte tenu de cette triste réalité nationale, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions de l'Etat et au gouvernement du Burundi :

- De poursuivre et condamner les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme ;
- De mettre fin aux injustices et à la chasse à l'homme contre les opposants politiques victimes de violences, mais pris en cible comme auteurs des crimes par les instances de justice burundaise ;
- De mettre un terme aux rançonnements et aux demandes de contributions forcées dont sont victimes des citoyens burundais ;
- D'être sensible aux effets dévastateurs des épidémies de choléra et de paludisme et chercher des solutions durables à ces épidémies ;
- De faire face aux phénomènes de politisation de l'école, d'abandons scolaires et de violences sexuelles en milieu scolaire.

Aux représentants du peuple, aux partis politiques, organisations syndicales, de la société civile et confessions religieuses :

- D'adopter une approche de lutte politique et de revendications sociales centrées sur les droits de l'homme. Les partis politiques dont les membres sont persécutés doivent prendre les devants pour protester contre cet état de choses.

A l'UA et l'ONU :

- D'envoyer des observateurs internationaux pour continuer le monitoring de la situation des droits de l'homme et contribuer au retour à la paix et la sécurité préalablement aux futures élections ;
- D'organiser et coordonner la reprise du dialogue inter burundais afin d'aboutir à une résolution pacifique de la crise en cours, seule préalable à tout processus électoral.